



FORUM

Jeudi **18** novembre 2021 de 9 h à 17 h

OSEZ L'ENTREPRISE

S'immatriculer : Réussir sa formalité



Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



SOMMAIRE

- ✓ Définition
- ✓ Quel Cfe pour mon activité ?
- ✓ La transmission aux organismes
- ✓ Du projet à l'immatriculation
- ✓ Les formalités d'immatriculation entreprise individuelle / micro entreprise – CCI CMA
- ✓ Les formalités d'immatriculation entreprise individuelle - URSSAF
- ✓ Les formalités d'immatriculation micro entreprise - URSSAF
- ✓ Les formalités d'immatriculation en société – CCI CMA
- ✓ SIREN SIRET en ligne
- ✓ Le dossier ACRE
- ✓ La carte de marchand ambulant
- ✓ Les activités de restauration
- ✓ Les prestations d'accompagnement



Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



transentreprise



DEFINITION

Réception du dossier de formalité

Création

Modification

Radiation

Transmission aux organismes concernés

Pour affiliation



QUEL CFE POUR MON ACTIVITE ?

Chambre de métiers et de l'artisanat

- Activité artisanale et/ou commerciale (<10 salariés)

Chambre de commerce et d'industrie

- Activité commerciale et/ou artisanale/industrielle (+10 salariés)

Greffe du tribunal de commerce

- Agent commercial en entreprise individuelle, Loueur en meublé non professionnel. Groupement Intérêt Economique, Société Civile Immobilière, Société Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, Société Civile Professionnelle, Société Exercice Libérale par Action Simplifié...

Urssaf

- Activité de nature libérale en entreprise individuelle, loueur en meublé professionnel, associations employeurs, VDI, artistes auteurs relevant de la MDA (maison des artistes) ou de l'AGESSA, représentants salariés de firme étrangère n'ayant pas d'établissement en France.

Chambre d'agriculture

- Activité agricole

Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

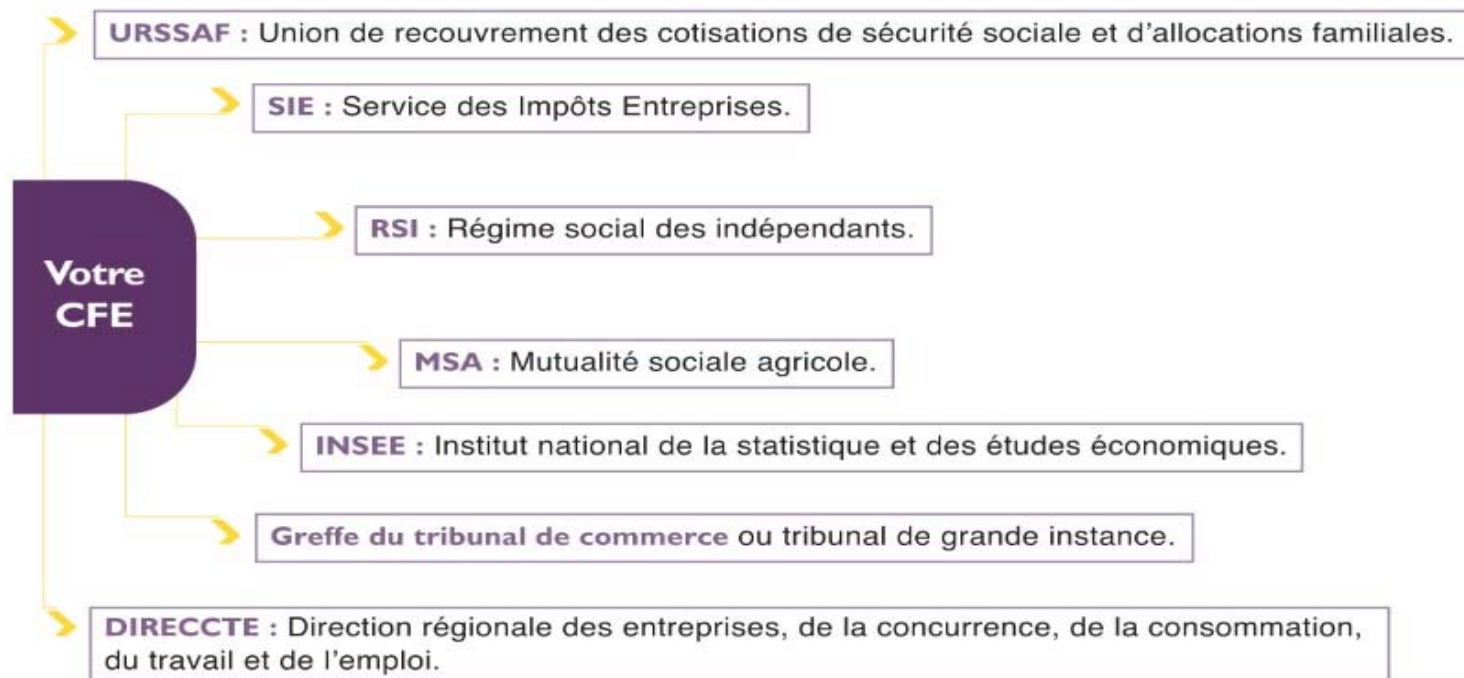
OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



LA TRANSMISSION AUX ORGANISMES



Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

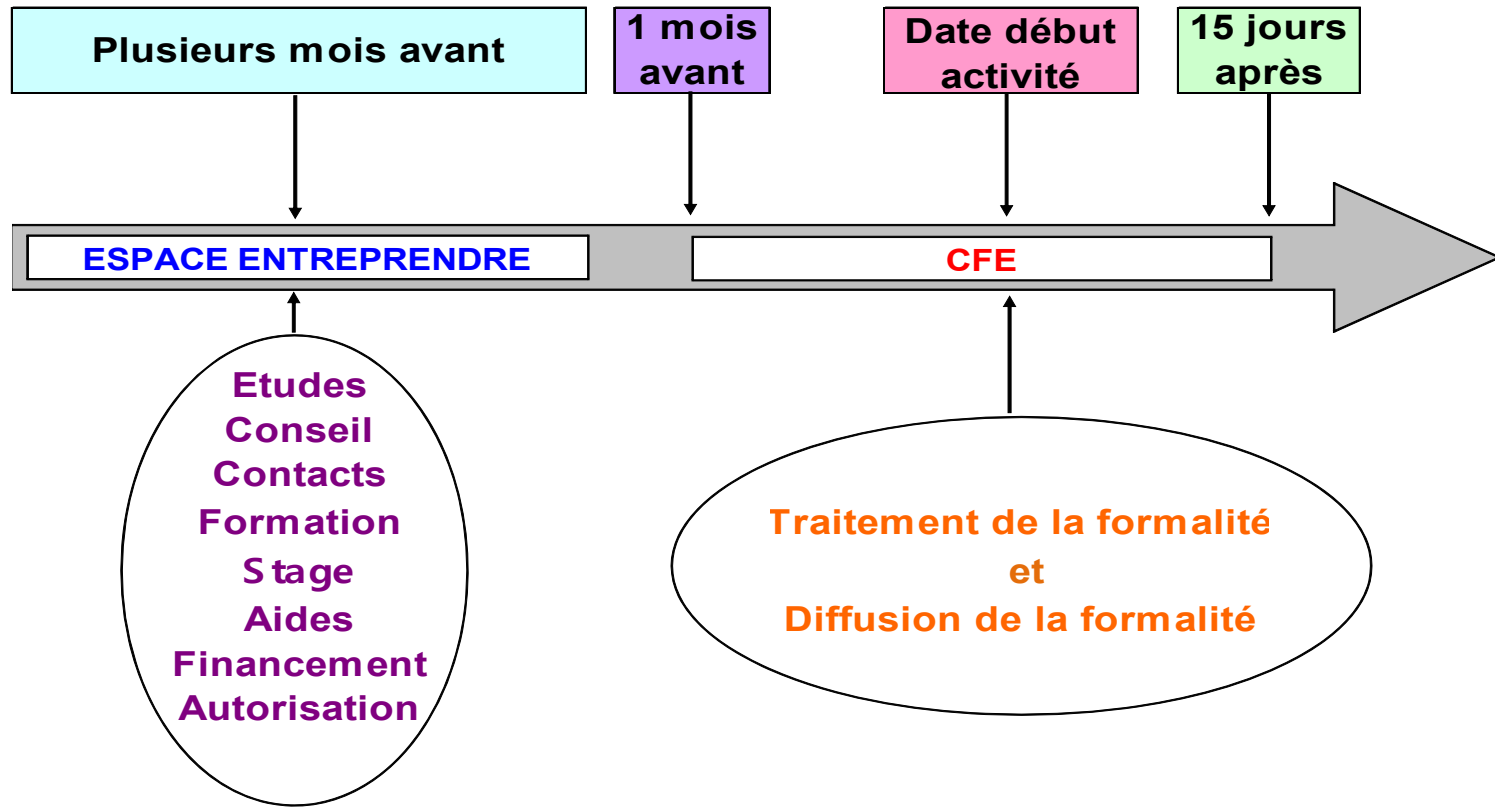
OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



DU PROJET A L'IMMATRICULATION



Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



LES FORMALITES D'IMMATRICULATION ENTREPRISE INDIVIDUELLE/ MICRO ENTREPRISE CCI / CMA

Pour la simplification de vos formalités :

www.cfe-metiers.com ou www.guichet-entreprises.fr

Formalité dématérialisée obligatoire pour les micro entreprises

- Imprimé P0
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si conjoint commun en biens, attestation à compléter (modèle fourni)
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 24,08 € si création de l'activité (*Gratuit pour les micro entrepreneurs sauf achat de fonds ou location gérance*)
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 45,00 € si RM ou 15 € si RM/RCS hors assistance (*Gratuit pour les micro entrepreneurs*)
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de l'origine du fonds de commerce, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter). Si option à l'EIRL, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter)

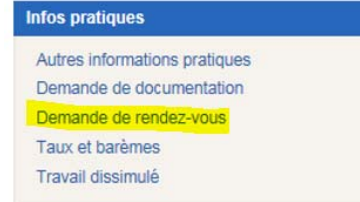


LES FORMALITES D'IMMATRICULATION URSSAF

Professions libérales exerçant sous le régime social de la micro entreprise et sous le régime TI classique

www.autoentrepreneur.urssaf.fr
www.cfe.urssaf.fr

- Possibilité d'accompagnement des créateurs sur les espaces multimédias à l'accueil de l'Urssaf. Accompagnement sans rendez-vous pendant les horaires d'ouverture de 8h30 à 12h30.
- Des webinaires destinés aux créateurs PL ont lieu une fois par mois, Inscriptions via notre site www.urssaf.fr en bas de page « découvrez votre URSSAF de proximité Rhône-Alpes » Un webinaire est dédié à la micro entreprise et un autre aux travailleurs indépendants classiques
- Pour toutes questions particulières dans le cadre de l'immatriculation d'une entreprise libérale, privilégier une demande de rendez-vous individuel par téléphone : www.contact.urssaf.fr



Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



LES FORMALITES D'IMMATRICULATION EN SOCIETE CCI/CMA

Pour la simplification de vos formalités :

www.cfe-metiers.com ou www.guichet-entreprises.fr

- Imprimé M0
- Copie carte identité ou passeport en cours
- Attestation de non condamnation (modèle fourni)
- Si sarl/eurl et si gérance majoritaire : imprimé TNS
- 1 exemplaire des statuts originaux
- Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales (liste fournie)
- Attestation bancaire justifiant le dépôt du capital social en banque
- Justificatif pour le local
- Copie de la pièce pour l'activité réglementée le cas échéant
- Frais de Greffe de 37,45 € si création de l'activité
- Frais d'inscription au Répertoire de Métiers de 15 € hors assistance
- Qualification professionnelle pour les activités artisanales

En fonction de la forme juridique de la société ou de son origine, d'autres pièces spécifiques devront être fournies (nous consulter)

Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



SIREN SIRET EN LIGNE

Obtention des numéros SIREN et SIRET à l'issue du traitement de la formalité d'immatriculation complète

Pour les entreprises individuelles/micro entreprises :

Si vous cochez « non » à la question ci-dessous figurant en fin du formulaire d'immatriculation, cela équivaut à être en « liste rouge » sur le site de l'INSEE

Souhaitez vous que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene puissent être consultées ou utilisées par des tiers ? Oui Non

Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



L'ACRE

Depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- Régime classique pas de demande spécifique à effectuer.
L' exonération de cotisations est accordée automatiquement.
- Régime micro entrepreneur : **effectuer une demande en ligne via le formulaire dédié**
<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/creer-mon-auto-entreprise.html>

A ce titre, vous bénéficiez d'un taux de cotisations minoré jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre civil qui suit celui de votre début d'activité.

En cas de reprise d'activité indépendante, vous ne devez pas avoir bénéficié de l'ACRE dans les 3 années précédentes.
Ce délai s'apprécie à compter de la cessation du bénéfice de l'ACRE au titre de l'ancienne activité.

Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Jeudi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



LA CARTE DE MARCHAND AMBULANT

Les Centres de Formalités des Entreprises de la CMA ou de la CCI :

- remettent les dossiers de demande de cartes (demande initiale, renouvellement ou modification) de marchands ambulants et leurs pièces,
- les traitent après vérification,
- assurent la transmission de la carte de marchand ambulant au déclarant.

Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Jeudi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



LES ACTIVITES DE RESTAURATION

Spécificité pour les activités de la restauration :

Si l'activité de restauration à emporter est couplée avec celle de restauration sur place : double immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés et au Répertoire de Métiers effectuée par le Cfe de la CCI

Si l'activité de restauration à emporter est exercée seule : double immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés et au Répertoire de Métiers effectuée par le Cfe de la CMAI

Si l'activité de restauration sur place est exercée seule : immatriculation seulement au RCS effectuée par le Cfe de la CCI

Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CCI

Ante-création :

Atelier micro-entrepreneur : pour comprendre les spécificités du régime, comprendre comment faire sa formalité et les obligations déclaratives. Atelier collectif – tarif : 45 €

Atelier juridique «entreprendre en solo » pour comparer les impacts fiscaux et sociaux des différentes structures juridiques. Atelier collectif - Tarif : 45 €.

Au moment de la formalité :

La CCI peut accompagner lors d'un rendez-vous personnalisé avec un conseiller formalités, au tarif de 70 € nets de taxes (accompagnement possible à distance) ou lors d'un atelier collectif au tarif de 55 € nets de taxes

Les RDV se prennent en ligne à partir de la page d'accueil du site www.grenoble.cci.fr



Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

**OSEZ
L'ENTREPRISE**

Judi
**18 novembre
2021**
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



transentreprise



LES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT CMAI

Possibilité d'un accompagnement à la CMA Isère afin de déclarer une micro entreprise de manière dématérialisée :

- Soit un RDV individuel ou en visio à un tarif de 120 € TTC. Le but est d'optimiser la fiabilité de l'immatriculation grâce à la saisie dématérialisée et immédiate par un conseiller Formalité,
- Soit un atelier au tarif de 72 € TTC. Sur un poste informatique mis à disposition, le déclarant réalise sa déclaration lui-même avec l'aide d'un conseiller formalité.



Entrepreneurs,
venez trouver
des solutions
à toutes vos
questions

FORUM

OSEZ
L'ENTREPRISE

Judi
18 novembre
2021
de 9 h à 17 h

ATELIERS
CONFÉRENCES
RÉSEAU



transentreprise



Sites des Cfe présents à cet atelier :

www.cma-isere.fr

www.grenoble.cci.fr

www.urssaf.fr

Sites de dématérialisation des procédures :

www.cfe-metiers.com

www.guichet-entreprises.fr

www.autoentrepreneur.urssaf.fr (professions libérales au régime social micro entrepreneur)

www.cfe.urssaf.fr (professions libérales exerçant sous le régime social de droit commun)

Merci de votre écoute.

